

1.2 Déclaration de Politique Erasmus : votre stratégie

L'ouverture à l'international était l'un des axes principaux d'amélioration du projet d'établissement 2014/2020 du Groupe TEZENAS du Montcel qui souhaitait promouvoir la mobilité européenne auprès des étudiants et des personnels, sensibiliser les élèves du groupe scolaire à l'ouverture sur des cultures et des origines différentes et développer ses échanges avec des partenaires institutionnels et professionnels de l'union européenne.

Notre orientation internationale avait pour objectif de toucher l'ensemble de nos publics : enseignement supérieur, personnels enseignants et non enseignants mais aussi le lycée général et technologique, le lycée professionnel et le collège.

Dans la continuité de ce projet et de cette stratégie, nous souhaitons, au travers de l'obtention de la nouvelle charte ERASMUS 2021-2027 poursuivre et accentuer la politique d'internationalisation et de modernisation de notre établissement selon deux axes bien précis et afin d'atteindre les objectifs suivants :

Action clé 1 - Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

KA103 - Mobilité des étudiants et du personnel de l'Enseignement supérieur entre pays du Programme

- **Pour les étudiants :**
- Répondre aux exigences des référentiels de formation contenant la réalisation d'un stage à l'étranger obligatoire dans le parcours de formation.
- Développer l'employabilité de nos étudiants, en les aidant à mieux appréhender la mobilité régionale, nationale et internationale afin d'acquérir autonomie, confiance en eux et adaptabilité.
- Permettre à nos étudiants d'acquérir une réelle ouverture culturelle et de conforter leur niveau de langue vivante afin qu'il se prépare ainsi au mieux à intégrer un poste dans un environnement international ou à continuer leurs études.
- **Pour le personnel :**
- Soutenir le développement personnel et professionnel des personnels enseignants et non enseignants de l'établissement.
- **Pour les enseignants :** Développer leurs compétences en matière de pédagogie et de conception de programmes de cours, appréhender des publics et des pratiques différentes, améliorer leur niveau de langue étrangère, enseigner dans une autre langue
- **Pour les non-enseignants :** permettre aux personnels de découvrir, observer et de participer à de nouvelles pratiques professionnelles ; de découvrir des publics différents, d'appréhender des éléments culturels dans la relation au public apprenant de parfaire leur connaissance des différences culturelles dans l'enseignement supérieur à l'échelle européenne, d'améliorer leur niveau de langues.

Concernant la mobilité des étudiants, notre objectif est d'accentuer le nombre de candidats à la mobilité chaque année ; en progression constante ces dernières années, le nombre de mobilité réalisées reste encore en dessous de nos objectifs. Initialement prévue pour nos étudiants de BTS SAM, nous souhaitons élargir cette possibilité à un plus grand nombre d'étudiants et ainsi encourager et permettre à des étudiants de BTS Tourisme et BTS Management Commercial Opérationnel, pour lesquels le stage à l'étranger n'est pas une obligation, de vivre une expérience de mobilité au cours de leur formation et offrir à ces étudiants la possibilité de présenter l'épreuve facultative : « parcours de professionnalisation à l'étranger » à l'examen du BTS.

La mobilité des personnels, quant à elle a poursuivi son développement lors de la période 2014-2020, à destination de la Finlande, de l'Espagne, de l'Irlande, de la Belgique, de l'Allemagne... Ces mobilités ont constitué des expériences professionnelles enrichissantes pour nos enseignants et pour nos personnels ; l'exploitation et la communication autour de ces mobilités et leur pleine reconnaissance, qui reste un point très net d'amélioration à mettre en œuvre au sein de l'établissement, doit nous permettre de faire naître une motivation croissante pour ce type d'actions et encourager de nouveaux participants.

Notre objectif 2021-2027 est d'intensifier ces mobilités, en les ouvrant encore davantage à tous les types de personnels, enseignants de toutes nos filières de BTS, même celle qui ne sont pas directement concerné par un développement à l'international, et non enseignants. Afin d'encourager les départs à l'étranger, nous tâcherons d'identifier et de sélectionner nos partenaires les plus fiables, ceux qui répondent parfaitement aux attentes de nos personnels en mobilité formation et de développer un réel suivi évolutif de la réponse à nos besoins en respectant les objectifs suivants :

- Observer et comprendre le cadre de travail et son contexte culturel
- Comparer des pratiques professionnelles observées ou mises en œuvre à l'étranger avec les pratiques ayant cours dans un contexte français
- Repérer et mettre en valeur des pratiques professionnelles susceptibles d'enrichir les approches françaises

Action clé 2 - Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques

Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation et de la formation

Nous n'avons encore jamais eu l'opportunité de nous engager dans une action de coopération et plus particulièrement de partenariats stratégiques mais ceux-ci sont des projets qui nous intéressent vivement ; j'expliquerai ci-dessous en lien avec les actions Erasmus + auxquelles nous souhaiterions participer le projet que nous construisons actuellement avec nos partenaires européens.

En nous impliquant dans le développement des programme Erasmus + pour l'enseignement supérieur au sein de notre établissement, nous souhaitons contribuer à la modernisation de notre établissement et à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur en respectant les objectifs de celui-ci :

- Accentuer l'amélioration de la qualité et le renforcement de la dimension européenne au sein de notre enseignement supérieur.
 - Mettre en œuvre l'initiative Carte étudiante européenne le plus rapidement possible
 - Développer la création d'Erasmusdays
- Augmenter et accompagner la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel.
- Développer et renforcer la coopération avec d'autres établissements d'enseignement supérieur européen dans la réalisation de projet de coopération
- Identifier, mettre en œuvre et officialiser la transparence et la reconnaissance des qualifications acquises au travers des mobilités réalisées.
- Poursuivre l'internationalisation de notre établissement, et plus particulièrement de notre campus d'enseignement supérieur, en développant des mobilités entrantes d'étudiants dans nos programmes, en élaborant des projets d'« Internationalisation At home » avec nos partenaires européens, en développant dans un futur proche les projets ERASMUS+ auprès de nos étudiants en alternance et apprentis.

La participation de nos étudiants dans un premier temps, puis de nos enseignants et ensuite de membres du personnel, au programme Erasmus+ depuis 2007, ainsi que l'augmentation progressive

de la visibilité de ces actions au sein de l'établissement, ont réellement dynamisé notre politique internationale.

Quel que soit le BTS préparé au sein du Groupe Tezenas du Montcel, des périodes de stage sont obligatoires et comme évoqué précédemment, un stage à finalité internationale est plus que recommandé en BTS Support à l'Action Managériale (SAM) en fin de 1ère année et une spécialisation facultative est proposée dans deux autres formations, le BTS Tourisme et plus récemment le nouveau BTS MCO (Management commercial opérationnel) sous l'intitulé : « Parcours de professionnalisation à l'étranger »

Les éléments d'évaluation de cette option facultative correspondent très bien aux objectifs d'une action de mobilité :

- La compréhension du cadre de travail et de son contexte culturel ;
- La capacité à comparer les pratiques professionnelles observées ou mises en œuvre à l'étranger avec les pratiques ayant cours dans un contexte français ;
- La capacité à repérer et mettre en valeur les pratiques professionnelles susceptibles d'enrichir les approches françaises ;
- Les efforts d'adaptation mis en œuvre à l'occasion du séjour à l'étranger.

Les équipes pédagogiques encouragent fortement les étudiants en BTS SAM à faire leur stage à l'étranger à la fin de leur première année ou au premier semestre de la deuxième année le cas échéant afin d'être mieux préparé à la situation d'examen de communication en langue étrangère.

Ces expériences participent en même temps à une modernisation de notre établissement ; les stages à l'étranger et l'organisation de mobilités pour nos étudiants et nos personnels impliquent une collaboration de nombreux membres de notre communauté éducative et participent au développement de compétences de chacun dont bénéficie pleinement l'établissement ; cela nous impose de communiquer sur les actions conduites et nous interroge sur nos pratiques professionnelles ; cela nous impose la mise en œuvre d'outils numériques nouveaux (logiciel de visioconférence ; gestion de plateforme en ligne) ; autant d'éléments nécessaires à la modernisation et à l'évolution de notre établissement.

Dans notre démarche plus globale d'internationalisation de l'établissement et en dehors du champ ERASMUS, nous soutenons également les voyages à l'étranger organisés par nos étudiants de BTS Tourisme essentiellement dans le cadre de leur formation et en lien avec leurs enseignants, afin qu'ils puissent devenir autonomes dans l'organisation d'une mobilité, pratiquer la langue étrangère qu'ils étudient en contexte, découvrir d'autres cultures, mais aussi rencontrer des étudiants suivant un cursus similaire.

Action clé 1 - Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

KA103 - Mobilité des étudiants et du personnel de l'Enseignement supérieur entre pays du Programme

La politique de l'établissement concernant les stages à l'étranger repose sur deux éléments importants : le respect du référentiel d'examen du BTS SAM et la nécessité pour nos étudiants de présenter une épreuve (E4) faisant référence à des activités professionnelles conduites dans un contexte international et sur l'amélioration et la sécurisation des parcours professionnels de nos étudiants de manière générale.

En cela, nous avons défini un ordre d'accès prioritaire aux mobilités ERASMUS en fonction du nombre de mobilités obtenues chaque année lors de la réponse à l'appel à proposition déposée.

Rang N°1 : Etudiants inscrits en 1^{ère} année de BTS SAM

Rang N°2 : Etudiants inscrits en 1^{ère} année de BTS TOURISME

Rang N°3 : Etudiants inscrits en 1^{ère} année de BTS MCO

Accompagnement du projet et rôle de chacun :

- Les professeurs principaux (chargés des enseignements de spécialité et de la coordination au sein de l'équipe pédagogique, de l'encadrement des étudiants en stage en collaboration avec (ou non) un partenaire pour la recherche de stage, le suivi de la relation avec l'entreprise d'accueil, la recherche d'hébergement...)
- Le directeur de l'enseignement supérieur qui encadre l'organisation des périodes de formation en entreprise, s'occupe des aspects administratifs et financiers.
- La gestionnaire de l'établissement est associée à toutes les étapes, de la conception à la mise en place de l'accord ainsi que du traitement financier.

Modalités d'informations, d'accompagnement et de sélection des étudiants

Dès la rentrée de Septembre, nos étudiants de 1^{ère} année sont conviés à une présentation des bilans de stage à l'étranger organisée par leurs pairs de 2^{ème} année. Lors de cette conférence plénière, les étudiants accèdent à un retour d'expériences et peuvent échanger sur les missions réalisées, les activités conduites, les difficultés rencontrées, les avantages et inconvénients de tel ou tel secteur d'activité ou entreprises à l'étranger.

Au cours du premier trimestre, une première réunion d'information, conduite par le professeur principal de la classe, apporte des informations de premiers niveaux aux étudiants :

Durée du stage obligatoire : minimum de 60 jours

OBJECTIF DU PARCOURS MOBILITÉ : Objectifs professionnels du stage (Missions, activités, tâches)

Présentation de l'épreuve d'examen correspondante à la réalisation du stage à l'étranger

Nous les informons aussi des différents accords et partenariats que nous avons tissés au fil des années avec des sociétés spécialisées dans l'accompagnement d'étudiants en stage à l'étranger afin de bénéficier de services d'experts implantés dans les différents pays d'accueil visés principalement par nos étudiants et qui sont en lien avec les langues étrangères apprises dans leur cursus.

Procédure de validation du stage :

- La recherche de stage fait partie intégralement de la formation ; a ce titre les étudiants doivent effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'un stage et bénéficie du soutien et de l'accompagnement de l'ensemble de l'équipe pédagogique, mais principalement du professeur principal et des professeurs de langues étrangères, tout au long du process.
- Les étudiants peuvent utiliser ou non les accords et partenariats existants
- Les étudiants choisissent eux même le pays et la structure d'accueil désirés
- Les étudiants doivent obligatoirement soumettre leur proposition de lieu de stage à leur professeur principal pour validation.
- **Deux cas de figure :**

- **Recherche via un partenaire professionnel** : le partenaire effectue un entretien audio ou Visio avec le candidat afin de vérifier les aptitudes en langues étrangères et présente la structure d'accueil sollicitée. Il est chargé de vérifier que les activités proposées à l'étudiant au cours de son stage correspondent aux objectifs de la formation.
- **Recherche personnelle de l'étudiant** : Les professeurs de langues étrangères concernées effectuent une prise de contact avec la structure d'accueil afin de vérifier le niveau de langues exigé et les missions et activités qui seront proposées à l'étudiant.

Dans un deuxième temps, le directeur de l'enseignement supérieur organise une présentation du programme ERASMUS+ et de l'action concernée- Mobilité des étudiants à des fins de stage entre pays du programme en revenant sur l'ensemble des documents administratifs à mettre en place et de chacun des articles :

Kit de mobilité de stage

- Contrat de mobilité
 - OBJET DU CONTRAT
 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT ET DUREE DE LA MOBILITE
 - AIDE FINANCIERE
 - ASSURANCE
 - RAPPORT DU PARTICIPANT
 - AIDE LINGUISTIQUE EN LIGNE
 - Présentation de la plateforme OLS (Online Linguistic Support) et inscription des étudiants à la signature du contrat de mobilité : Avant le stage, tous les étudiants doivent obligatoirement effectuer un test de positionnement. Comme mentionné dans le contrat de mobilité, un niveau minimum doit être atteint (A2-B1).
 - Dès lors et tout au long du stage, l'étudiant s'engage à suivre les cours de langue en ligne proposé par OLS.
 - Après le stage, l'étudiant passe un nouveau test linguistique en vue de mesurer l'évolution de son niveau, de l'obtention d'un certificat Europass Mobilité et du versement des 20% restant de la bourse allouée.
 - PAIEMENT/ MONTANT DE LA BOURSE
 - Allocation entre 350 et 400 euros par mois ; le montant est fonction du pays d'accueil.
 - Cumulable avec d'autres bourses (mairie, conseil général, conseil régional).
 - Versée en deux fois : 80% à la signature du contrat de mobilité et 20% au retour du stage sur présentation du certificat de stage, de la réalisation du test de langue et de la saisie du rapport du participant.
- Annexe I : contrat pédagogique
- Annexe II : les conditions générales
- Annexe III : la charte de l'étudiant Erasmus+

Dans un troisième temps, une réunion est conduite avec l'ensemble des étudiants en possession d'un accord de stage afin de procéder aux différentes signatures :

- Le contrat de mobilité en se soumettant aux conditions générales et à la charte ERASMUS
- La convention de stage entre le lycée, l'étudiant et l'entreprise d'accueil

Critères d'attribution d'une bourse de mobilité :



- Être inscrit en BTS SAM en priorité
- Comportement général, assiduité scolaire, motivation et implication dans la formation.
- Moyenne scolaire à 10/20 minimum
- Niveau A2/B1 dans la langue du pays d'accueil (test linguistique obligatoire sur OLS).

Suivi de stage et de la mobilité :

Le suivi de l'étudiant est assuré conjointement par le lycée et/ou le partenaire si concerné.

Chaque étudiant en mobilité a un professeur référent et a un accès personnalisé à un outil de gestion des stages en ligne dans lequel il doit compléter un compte rendu d'activité journalier. A partir de cette saisie et chaque quinzaine en fonction des tâches confiées à l'étudiant par l'organisme étranger d'accueil une situation d'étape en termes de compétences acquises est faite par le professeur référent ou le partenaire et le maître de stage.

Le stage doit se dérouler sur le principe de la reconnaissance de la période effectuée dans l'entreprise d'accueil : en conséquence, en plus de l'attestation obligatoire de stage, nous mettons en place le CV Europass Mobilité pour tous nos étudiants. Il convient à l'étudiant, à l'aide de son tuteur de stage de compléter et de valider au fur et à mesure des compétences développées et reconnues par l'entreprise.

Action clé 2 - Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques

Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation et de la formation

Dans le cadre de ces partenariats transnationaux destinés à développer des initiatives relatives à un ou plusieurs domaines de l'éducation, la formation et la jeunesse et à favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et de savoir-faire entre les différents types d'organisations nous avons déjà entrepris des démarches afin de concrétiser un projet.

En effet, le Groupe Tezenas du Montcel est membre de deux réseaux d'établissements à l'échelle européenne : BUSINET et FICATH

BUSINET : le réseau Businet été créé en 1987 par un groupe d'établissements commerciaux d'enseignement supérieur soucieux de développer des programmes internationaux en affaires et de promouvoir les opportunités pour les instituts d'enseignement supérieur, leur personnel et leurs étudiants. À l'heure actuelle, l'organisation compte 114 membres et est représentée dans 31 pays.

FICAHT : Le réseau académique Franco-Irlandais sur les Arts Culinaires, l'Hôtellerie, et le Tourisme (FICAHT) a été créé par un protocole d'accord entre Campus France et l'Autorité de l'Enseignement Supérieur de l'Irlande. Il a été lancé en novembre 2015 à l'occasion de son premier forum. Le FICAHT compte maintenant 60 établissements d'enseignement supérieur en France et 17 en Irlande vise à développer la mobilité et favoriser l'innovation entre les académiques et les professionnels de France et d'Irlande.

Nous avons commencé à évoquer avec plusieurs de nos partenaires au sein de ces deux réseaux, la possibilité de mise en œuvre d'un projet de partenariat stratégique autour du Tourisme d'art et culturel en mobilisant des partenaires professionnels locaux autour d'un événement important et international : La biennale du Design de Saint Etienne.

La mesure des impacts de notre participation au programme Erasmus+ se fera qualitativement et quantitativement, comme cela se fait déjà, à travers l'analyse et l'étude des rapports de participants

mais aussi au regard de l'ensemble du processus prenant en compte les démarches de mobilités non abouties, les abandons avant le départ...

Les éléments des rapports des participants, quantitatifs et qualitatifs, pris en compte dans l'évaluation de notre rapport final, nous permettent chaque année d'avoir une vision élargie et globale du taux de réalisation et de satisfaction de nos étudiants et personnels, des points forts de nos projets dans leur conduite et leur réalisation, mais aussi des éléments et axes d'améliorations à mettre en œuvre.

De point de vue qualitatif :

L'impact attendu au niveau de nos étudiants est principalement un enrichissement personnel, professionnel et linguistique, qui leur permettra une meilleure intégration dans le monde professionnel d'aujourd'hui et de demain, un développement accru de leur niveau d'employabilité, l'ouverture d'un nouvel horizon professionnel, un renforcement de leur sentiment d'appartenance à une Europe construite pour eux et avec eux.

Comme évoqué précédemment ; un retour d'expérience est systématiquement fait par nos étudiants à la rentrée scolaire suivante, quelque mois après la fin de leur mobilité, encourageant une activité réflexive qui participent à la création des compétences professionnelles et qui devient un indicateur qualitatif intéressant.

L'impact attendu dans la mobilité enseignante repose sur l'ouverture à un contexte professionnel différent, à des profils d'étudiants divers et variés et de la découverte de pratiques pédagogiques différentes, et si possible innovantes, apportant un éclairage nouveau sur les activités d'enseignement. Cette mobilité est attendue aussi comme une forme de reconnaissance et de valorisation de l'engagement de l'enseignant au sein de notre établissement ; elle peut par ailleurs trouver pleinement sa place aujourd'hui dans l'évaluation des enseignants du second degré en correspondant parfaitement à la notion d'implication dans l'établissement en dehors de la mission principale qui leur est attribuée. Par ailleurs, le développement de leur pratique en langues étrangères au travers des heures d'enseignement obligatoires à assurer dans le cadre de la mobilité doit participer au renforcement de la confiance en soi de chacun de nos enseignants et de leur apporter une pleine satisfaction.

En ce qui concerne les personnels non enseignants, il s'agit d'une opportunité assez peu présente dans un parcours professionnel classique, qui doit favoriser l'enrichissement culturel et professionnels, participer à la montée en compétences, développer leur niveau de pratique en langues étrangères de nos personnels et qui représente une forme de reconnaissance professionnelle souhaitable et attendue.

L'impact de notre participation au programme Erasmus+ sera également visible à travers un meilleur rayonnement de notre établissement au plan local, régional, national et international, apportant un gage de sérieux et de qualité favorisant dans un premier temps le recrutement de nos étudiants ; et aussi la création de nouveaux projets de coopérations avec des partenaires institutionnels et professionnels européens. A moyen et long terme et dans le cadre du suivi de nos étudiants « sortants », la possibilité de vérifier cet impact sur leur choix de poursuite d'étude (plus ou moins internationales), sur leur choix de carrière, sur leur employabilité...

D'un point de vue quantitatif :

Notre population étudiante compte environ 360 personnes dont 180 nouveaux premières années sont attendues en septembre 2020, répartis dans 5 formations différentes dont jusqu'à ce jour une seule était directement concernée par une action de mobilité : le BTS SAM qui comprend 30 étudiants



chaque année. Actuellement environ 20 étudiants participent à des mobilités à l'étranger soit environ 65% de la classe et notre taux de réalisation lors de notre dernier projet était de 100%.

Le nouveau référentiel du BTS Tourisme incluant une option « Parcours de Professionnalisation à l'Etranger » nous souhaitons encourager davantage d'étudiants à vivre cette expérience enrichissante. Notre objectif est d'effectuer un appel à projet pour 40 bourses de mobilité étudiantes chaque année, 20 en BTS SAM et en 20 en BTS TOURISME, d'atteindre un ratio de 75% pour les classes concernées à l'horizon 2022 tout en maintenant un taux de réalisation de 100%.